

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°25/PSH542

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement des véhicules au droit du n°27 rue Aristide Briand à SAINT QUAY PORTRIEUX, le jeudi 22 Janvier 2026, à l'occasion des travaux de modification d'un branchement d'eau potable.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,
VU Le Code de la Route,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La demande de l'entreprise VEOLIA EAU

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de modifier le stationnement et la circulation des véhicules au droit du n°27 rue Aristide Briand à SAINT QUAY PORTRIEUX, le jeudi 22 Janvier 2026, à l'occasion des travaux de modification d'un branchement d'eau potable.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits au droit du n°27 rue Aristide Briand à SAINT QUAY PORTRIEUX, le jeudi 22 Janvier 2026, à l'occasion des travaux de modification d'un branchement d'eau potable.

ARTICLE 2 : Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, faciliter l'accès aux riverains.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 29 Décembre 2025.



Le Maire,
Thierry SIMELIERE.

